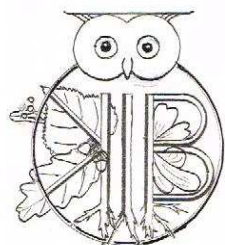


Enquête publique pour le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux

Enquête du 7 avril au 12 mai 2014, dossier disponible à cette adresse

http://www.cg74.fr/index.php?id=actualite_11_1_1&art=543&itemracine=149&global_id_item=5



Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com>

à Madame Denise LAFFIN,
Commissaire Enquêteur

Annemasse, le 9 mai 2014

Madame le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Nous remercions le Conseil général de la Haute Savoie pour les bilans dressés à l'occasion de l'élaboration de ce plan.

Le recyclage des déchets est un enjeu pour la protection de l'environnement.

OÏKOS KAÏ BIOS lutte entre autres contre le gaspillage des ressources naturelles et apprécie ces moments de réflexion ouverts aux citoyens.

Nous nous permettons d'apporter nos remarques au sujet des documents présentés.

D'abord, nous avons appris qu'un recours avait été déposé auprès du Tribunal Administratif par deux associations, le précédent plan avait ainsi été annulé en 2008 (**pages 6 et 7/28, Notice explicative**). Suite à cette annulation, le Conseil Général déclare avoir poursuivi sa mobilisation. Si nous savons les efforts réalisés pour la protection de l'environnement, en particulier les fauches tardives le long des routes et la réduction du salage en hiver, nous restons attentifs et nous informerons nos membres et sympathisants de la présente contribution.

I Compostage, agriculture, élevage.

I.1 Compostage

La Notice explicative (pièce N°1) note, page 10/28, la « *baisse constante de la production d'ordures ménagères résiduelles, mais qui reste élevée* », « *la collecte de verre très performante* », « *des capacités de traitement à priori suffisantes en Haute Savoie, mais des disparités pour ... le compostage* ».

A propos du dernier point, le compostage, nous nous réjouissons de la décision prise par la mairie d'Annemasse de collecter les déchets verts les jours de marché. Le flyer de la mairie est en **annexe (1)**.

OÏKOS KAÏ BIOS, membre du Bureau des Conseils Consultatifs depuis 2010, en avait fait la demande à plusieurs reprises lors de réunions publiques. Il nous était répondu que le coût était jugé trop important, tout comme celui d'une collecte des déchets verts généralisée.

Si notre demande s'étendait à une collecte destinée aussi aux habitants, la collecte mise en place est un premier pas. Nous espérons que d'autres communes suivront.

Cette démarche effectuée par la ville d'Annemasse va dans le sens de sa gestion des espaces verts avec peu de pesticides chimiques de synthèse. Voir en annexe notre document « Vers les fauches tardives, pour une gestion différenciée des espaces verts », reflet de notre campagne en 2014 à l'occasion de la « Semaine sans pesticides » **annexe (2)**.

Le point 3.2 « les déchets assimilés des nettoiemnts des voirie, des marchés et des foires » du document **Projet de plan pièce N°2, page 64/238**, aborde le présent sujet de manière surprenante et conclue : « *une approche consolidée à l'échelle départementale n'est donc pas proposée* ».

En effet, on peut lire par ailleurs, **page 128** du même document, « *optimiser la gestion des déchets de marché* ». En outre, le **tableau 25 page 133** cible un développement accru du compostage, allant dans le sens des souhaits affirmés par Oïkos kaï Bios auprès des conseils consultatifs.

Compte tenu de l'importance du Plan : « *Ces plans départementaux font office de référence pour tous les acteurs de la gestion des déchets à l'échelle départementale ; services de l'Etat, collectivités.....(projet de plan pièce N°2, page 2/238)* », nous demandons que les déchets verts sur les marchés et foires soient désormais traités comme le fait la ville d'Annemasse et que cette référence figure dans le Plan. Ainsi, le « test sur marché pilote » mentionné **page 135/238, figure 55**, peut d'ores et déjà être mis en place.

I.2 L'agriculture page 43/187 Pièce N°3 Evaluation environnementale.

Certes, l'état des lieux fourni dans le document est tourné vers les déchets (dont l'épandage) et il insiste principalement sur les AOC.

Nous nous étonnons qu'aucune mention ne soit faite de l'agriculture biologique, parent pauvre de notre département. Les dégradations de l'environnement causées par l'agriculture et l'élevage intensifs auraient mérité plus d'attention. En effet, il est mentionné **page 34/187** de ce même document une contamination par les nitrates : « deux stations (d'évaluation de la qualité des eaux souterraines en Haute Savoie) présentent une dégradation significative ».

Nous nous permettons d'annexer notre contribution à l'enquête publique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Vous y trouverez, en page 2 et 3 « Document 0 ; page 9 A propos de l'agriculture biologique et des « *signes de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée, indication géographique protégé, labels...)* », nos remarques au sujet de l'agriculture biologique dans le département de Haute Savoie. **Annexe (3)**.

I.3 La méthanisation pour la valorisation des biodéchets : page 18/28 de la Notice explicative (pièce N°1) est évoquée la création d'installations en partenariat avec le monde agricole.

Nous avons à l'esprit deux exemples, celui de la méthanisation du petit lait (lactosérum) réalisée à l'Abbaye de Tamié et le projet dans la Somme d'un élevage en stabulation de mille vaches, avec méthanisation associée.

Dans le premier cas, détails à cette adresse, **annexe (4)**, les vaches voient leurs besoins respectés, elles vont en pâture.

Le projet industriel démesuré de la « ferme des mille vaches » est en totale contradiction avec le respect de la nature et des animaux. En **annexe (5)**, un article.

Or, la législation adoucie pour les extensions de porcheries industrielles, comme l'explique par exemple cet article, en **annexe (6)**, nous inquiète profondément.

Ne parle-t-on pas de surproduction d'un côté, d'éleveurs dans la misère de l'autre.....les fabricants de farines animales avaient fait miroiter de bons revenus....les éleveurs n'ont eu que leurs yeux pour pleurer quand l'ESB a frappé.

Alors cet objectif de « création d'installations en partenariat avec le monde agricole » nous laisse craindre le pire. Ne va-t-on pas ouvrir de nouveaux élevages industriels ou agrandir les existants, (même si notre département est tourné vers les AOC), pour satisfaire cette filière « d'avenir » comme on a tendance à nommer ces projets de bon rapport mais trop souvent dénués d'éthique.

De surcroît, les conditions inacceptables de détention des animaux ont des conséquences sur la santé humaine : de tels élevages concentrationnaires privent les animaux de leurs besoins naturels et les affaiblissent, d'où maladies, usage abusif d'antibiotiques...et l'on s'étonne de la résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, laissant craindre de ne plus pouvoir soigner les maladies que ces bactéries causent.

Nous souhaitons donc une grande vigilance dans les orientations prises pour la méthanisation en lien avec l'élevage.

II Déchets des ménages :

Le tableau **page 16/28**, (Notice explicative et résumés non techniques) fait état des déchets ménagers et assimilés (DMA). Certes, la production reste élevée comme il est dit **page 10/28**. Nous l'estimons même considérable (560 kg par habitant et par an), en regard de nos propres déchets soumis il est vrai à un tri sévère. Une éducation des publics s'impose, dès le plus jeune âge.

II.1 Tarification incitative tableau **page 133/238** **Projet de plan pièce N°2.**

Les essais réalisés ici et là avec les « puces électroniques » sur les containers ne sont pas convaincants.

D'abord, certains vont mettre leurs poubelles chez les voisins. Nous en avons eu témoignages à Thonon les Bains lors d'une action pour la défense des animaux. Nous abordons volontiers des sujets sur l'environnement lors de nos stands à Annemasse et lors de nos passages sur les marchés du département (plus d'une centaine d'actions depuis 2009). Ce sont des moments d'échange privilégiés, nous y recueillons de nombreux témoignages relatés dans les bilans de ces actions que nous publions sur notre site Internet.

Autre argument en défaveur d'une tarification au poids : des occupants d'immeubles sont parfois peu nombreux à trier dans la même montée et une telle tarification pénaliserait ceux qui ont des pratiques vertueuses.

Pour notre part, au 1 Place de la Libération, siège de l'association, malgré panneaux d'affichage et diverses incitations lors des assemblées générales, nous trouvons peu d'écho, ces tristes habitudes restant difficiles à combattre. Photos, **annexe (7)**.

Pour exemple, la pharmacie voisine utilise même les containers d'ordures ménagères pour ses cartons (copropriété Galerie Centrale), photos, **annexe (7)**.

Force est de constater que la consommation effrénée sans aucune réflexion mène à ces excès. Dans ces conditions, la supposée « relance de la consommation » préconisée par les dirigeants de quelque bords qu'ils soient ne sera qu'une catastrophe de plus pour l'environnement. L'utilisation des lingettes mentionnée à plusieurs reprises dans les documents de cette enquête en est un exemple.

Nous avons, à cet égard, rassemblé diverses « **Préconisations** » : tarif progressif de l'eau, contribution pour les ordures ménagères selon le nombre d'habitant du foyer...etc. (en annexe). Ce document a été transmis à l'ensemble des communes d'Annemasse-Agglo en 2012, hélas sans réponse à ce jour. **Annexe (8)**.

En outre, nous regrettons que le règlement du ramassage des ordures ait été modifié.

On peut lire page 8, Article 10.3.2 du document intitulé « **Règlement communautaire de collecte et de traitement des ordures ménagères, Annemasse-Les Voirons agglomération, 30 juillet 2009** » : « *Selon la recommandation R388 modifiée, les bennes de collecte ne passent en principe que sur les voies publiques et ne doivent effectuer aucune marche arrière* ».

Cette modification n'est justifiée que par une « recommandation (R388) », et non une obligation et elle nous paraît excessive. Il nous semble que les véhicules de collecte des déchets sont équipés de voyants et avertisseurs sonores, ils sont par ailleurs assez volumineux et bruyants pour que les marche arrières ne constituent pas un danger pour les passants.

Cette nouvelle méthodologie oblige les copropriétés à des frais accrus (éloignement des points de ramassage d'où un coût plus élevé des services) ; elle offre un service moindre pour des impôts locaux toujours plus élevés.

C'est regrettable et cela risque d'être un frein lorsque l'on demandera aux habitants de nouveaux efforts, par exemple pour l'achat de containers destinés au tri sélectif.

Nous demandons que l'on revienne sur ce point aux anciennes pratiques dans l'agglomération.

II.2 Administrations

Nous nous étonnons qu'au point 4 du document **Projet de plan pièce N°2, pages 65/238** et suivantes, les « déchets des administrations » annoncées dans le titre ne figurent pas. Les points 4.2, 4.3 traitent des « filières de collecte » et « des bilans de la gestion » des déchets des seules activités économiques. « L'écoexemplarité des administrations » mentionnée page 128 semble ainsi manquer de bases.

II.3 Education :

Au point 2.5 **Les associations, page 124/238 (Projet de plan pièce N°2)**, il est question d'associations d'insertion mais aussi du rôle des associations de protection de l'environnement à propos d'actions de sensibilisation.

Nous demandons que la problématique des déchets soit abordée dans les programmes scolaires, dès le plus jeune âge, tout comme le respect dû aux animaux et à la nature en général. **Nous sollicitons le Conseil Général pour qu'il fasse une demande dans ce sens auprès du Ministre de l'Education Nationale.**

Pour compléter la réflexion : Lors d'une semaine du développement durable à Cranves Sales, une conférence avait eu lieu sur le recyclage le 31 mars 2009, **annexe (9)**.

Nous avons interrogé l'un des intervenants sur l'absence de recyclage dans les écoles, sauf exception, au Lycée des Glières par exemple. La réponse fut que l'on manquait de moyens pour récupérer les déchets sur les lieux scolaires. Nous en avons été consternés.

Un directeur d'école primaire, sur l'agglomération d'Annemasse, nous a fait part de son dépit. Par souci éducatif, il organisait le tri du papier. Or, tout le papier trié partait dans les ordures ménagères...il n'y avait pas de collecte, comme cela nous avait été répondu à Cranves Sales.

Devant si peu d'encouragement des bonnes volontés, que dire ?

II.4 Autres possibilités de recyclage

Le recyclage des tissus : pour référence, les chiffonniers...

Il est regrettable que les vieux vêtements et tissus ne soient pas admis dans les déchetteries de notre agglomération.

Le recyclage des emballages plastiques autres que PET, et qui sont mentionnés recyclables sur le paquet (triangle sigle avec un chiffre à l'intérieur, 5 ou 7, par exemple). Hélas, selon les déchetteries locales, ils ne sont pas recyclés au Sidefage. Y a-t-il une volonté d'étendre le recyclage à plus de matières ?

Le ramassage des encombrants.

A Annemasse, il y a des différences de traitement qui sont mal vécues par la population, ce que nous comprenons. Le ramassage des encombrants est gratuit au Perrier alors qu'en ville, il faut payer quand des gens indécents en déposent dans les espaces des immeubles.

Nous demandons qu'une collecte des encombrants soit organisée plusieurs fois dans l'année ; et qu'elle soit gratuite, bien sûr.

A Genève, où la collecte des déchets verts est effective depuis de nombreuses années, il y a un ramassage des encombrants. Les gens peuvent venir se servir avant que le camion passe.

C'est un bon moyen

- de faire du réemploi et ainsi de ne pas gaspiller les matières premières
- de rendre service, de nombreuses personnes sont en difficulté économique
- de contribuer à des échanges plus humains.

Nous aurions à cœur qu'un tel système soit mis en place.

La promotion du réemploi figure d'ailleurs au point 4.1.2 page 129/238 (Projet de plan pièce N°2), et nous apprécions de telles initiatives.

En conclusion,

Nous ne pouvons qu'approuver ces orientations et nous proposons une piste concrète (I.1 Compostage).

En complément, nous souhaiterions

- qu'un effort d'éducation soit intensifié dans les écoles et collèges avec mise en place de directives dans les programmes scolaires

- **que la collecte des déchets verts devienne effective, notamment sur les marchés et foires et ouverte aux riverains**
- **que la collecte des tissus et vêtements usagés soit mise en place**
- **que la collecte des encombrants soit généralisée, favorisant les échanges et le réemploi**
- **que la méthanisation soit encouragée mais sans recourir à un renforcement de l'élevage intensif**

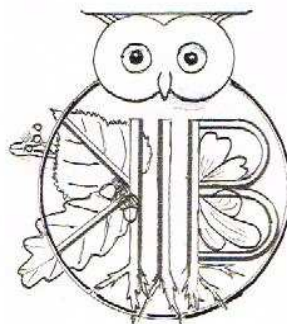
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre contribution, nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Pour l'association, la présidente,

Marie BERGER

Annexes

- (1) Flyer de la Mairie d'Annemasse, tri sélectif sur les marchés
- (2) Document Oïkos Kaï Bios «Vers les fauches tardives, pour une gestion différenciée des espaces verts »
- (3) Contribution d'Oïkos Kaï Bios à l'Enquête publique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- (4) Méthanisation à Tamié http://www.abbaye-tamie.com/la_communaute/economie/la-fromagerie/methanisation-07-07.pps/view
- (5) « Ferme des mille vaches », <http://www.reporterre.net/spip.php?article5221>
- (6) Législation adoucie pour les extensions de porcheries industrielles, <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/il-sera-bientot-plus-facile-d-ouvrir-une-porcherie-205-92270.html>
- (7) Photos, copropriété Galerie Centrale.
- (8) Préconisations d'Oïkos Kaï Bios
- (9) Semaine du développement durable à Cranves Sales, le 31 mars 2009 <http://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/toute-l-actualite/14-actualitintercommunales/118-semaine-du-dloppement-durable-ranves-sales-semaine-du-dloppement-durable-ranves-sales>



Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie,

<http://www.oikoskaibios.com/>

Membre du Bureau des Conseils Consultatifs de la ville d'Annemasse.